

significance for the promotion of international cultural co-operation;

(b) That the successful implementation of this project is linked closely with all the activities of UNESCO which tend to raise the general level of culture among the people of the world;

(c) That certain nations do not have sufficient facilities and resources for the authentic translation of numerous classics into their languages; and

(d) That such translation is greatly conducive to their cultural development;

Decides to request UNESCO to submit by 1 June 1948, to the Economic and Social Council, a report giving recommendations for needed action, and including particularly data on objective methods of selection of great books, the needs of various cultural regions, and suggestions for general assistance in translation, publication and distribution.

54 (IV). World Calendar

*Resolution of 24 March 1947
(document E/437)*

The Economic and Social Council,

Resolves to adjourn to its next session the consideration of the proposal presented by the representative of Peru for a world calendar,¹

Instructs the Secretary-General to prepare whatever material is readily available for the consideration by the Council, at its next session, on the subject of the revision of the calendar, and

Requests the Secretary-General to communicate to the Member Governments of the United Nations the proposed resolution of the representative of Peru.

55 (IV). Sessions of the Council and of its commissions and sub-commissions

*Resolution of 28 March 1947
(document E/431)*

The Economic and Social Council,

Decides to hold its fifth session commencing on 19 July 1947;

Requests the Secretary-General to arrange that the three sessions of the Council for 1948 should commence: the first not later than 15 January, the second in late April or early May, and the third so that the session of the Council ends shortly before the commencement of the regular session of the General Assembly;

Decides that the Economic and Employment, Social, Human Rights and Transport and

¹ See document E/291.

importance capitale pour le développement de la coopération internationale dans le domaine culturel;

b) Qu'une heureuse réalisation de ce projet serait en rapport étroit avec toute l'activité de l'UNESCO, qui tend à élever le niveau général de la culture parmi tous les peuples;

c) Que certaines nations ne disposent pas de facilités ni de ressources suffisantes pour assurer la traduction exacte d'un nombre important de classiques dans leur langue;

d) Que cette traduction contribuerait grandement à assurer le développement de ces nations dans le domaine culturel;

Décide d'inviter l'UNESCO à présenter au Conseil économique et social pour le 1er juin 1948, un rapport contenant des recommandations sur les mesures à prendre et comportant en particulier des renseignements sur les méthodes qui permettront de choisir les grandes œuvres en toute objectivité, sur les besoins des différentes régions culturelles et des suggestions sur l'assistance d'ordre général à fournir en vue de la traduction, de la publication et de la distribution des classiques.

54 (IV). Calendrier universel

*Résolution du 24 mars 1947
(document E/437)*

Le Conseil économique et social,

Décide de remettre à sa prochaine session l'examen de la proposition relative à un calendrier universel, soumise par le représentant du Pérou¹.

Charge le Secrétaire général de réunir toute la documentation relative à la révision du calendrier qu'il est possible de se procurer aisément, afin de la soumettre à l'examen du Conseil lors de sa prochaine session, et

Charge le Secrétaire général de communiquer aux Gouvernements Membres des Nations Unies la résolution proposée par le représentant du Pérou.

55 (IV). Sessions du Conseil et de ses commissions et sous-commissions

*Résolutions du 28 mars 1947
(document E/431)*

Le Conseil économique et social,

Décide d'ouvrir sa cinquième session le 19 juillet 1947;

Prie le Secrétaire général de prendre des dispositions pour que les trois sessions du Conseil en 1948 s'ouvrent, la première le 15 janvier au plus tard, la seconde à la fin du mois d'avril ou au début de mai, et la troisième à une date qui lui permette de s'achever peu de temps avant le début de la session ordinaire de l'Assemblée générale;

Décide que les Commissions des questions économiques et de l'emploi, des questions sociales,

Voir le document E/291.